

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
12 février 2015
n° 6 / 7631^e
pages 313 à 368



ÉDITORIAL

313 Professions juridiques réglementées: les enjeux d'une réforme, *Christophe Jamin*

ACTUALITÉS

- 317 Déclaration des créances: portée de l'effet interruptif de prescription
- 320 Vente (erreur sur la superficie): responsabilité du mesureur à l'égard du vendeur
- 322 Atteinte à la vie privée (Roumanie): écoute des conversations téléphoniques d'un avocat
- 325 Agrégation de droit (second concours): illégalité de la condition d'âge
- 326 Fin de vie: ouverture d'une consultation citoyenne virtuelle
- 330 Réforme des professions juridiques: adoption des dispositions relatives aux avocats
- 332 Loi de modernisation du droit: dispositions de droit des procédures civiles d'exécution

POINT DE VUE

333 Conflits de normes et interprétations créatrices de la loi, *Sébastien Pellé*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 342 **Panorama:** Droit de la presse, *Emmanuel Dreyer*
Notes: La circulaire « Taubira » sur les certificats de nationalité française validée,
- 352 *concl. sur CE 12 déc. 2014, Xavier Domino*
- 357 *note sous CE 12 déc. 2014, Hugues Fulchiron et Christine Bidaud-Garon*
- 362 Force majeure et troubles du voisinage: une tempête dans un verre d'eau?,
note sous Civ. 3^e, 10 déc. 2014, Julien Dubarry et Charlotte Dubois

ENTRETIEN

Dalloz

321506

32993 215067

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Février 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Christophe Jamin

313 Professions juridiques réglementées:
les enjeux d'une réforme



ACTUALITÉS

316

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (renouvellement): portée du versement du prix de vente à la Caisse des dépôts, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

Entreprise en difficulté

Jugement d'ouverture (avis au BODACC): mention de la date de cessation des paiements, *Com. 27 janv. 2015*

Déclaration des créances: portée de l'effet interruptif de prescription, *Com. 27 janv. 2015*

Compensation de créances: connexité avec une créance née d'une exécution défectueuse du contrat, *Com. 27 janv. 2015*

Créances de cotisations sociales: distinction entre remises de plein droit et remises facultatives, *Com. 27 janv. 2015*

Plan de redressement: constitutionnalité du traitement différencié des cautions, *Cons. const., 6 févr. 2015*

Propriété intellectuelle

Épuisement du droit de reproduction: transfert d'une œuvre protégée sur toile, *CJUE 22 janv. 2015*

319

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'immeuble (obligation de délivrance): raccordement au réseau public d'assainissement, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

Autorité de contrôle prudentiel: inconstitutionnalité de la procédure de transfert d'office de portefeuilles, *Cons. const., 6 févr. 2015*

Vente (erreur sur la superficie): responsabilité du mesureur à l'égard du vendeur, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale: modalités de l'audition du mineur par le conseiller de la mise en état, *Civ. 1^{er}, 28 janv. 2015*

Donation (révocation): sort des impenses supportées par le donataire, *Civ. 1^{er}, 28 janv. 2015*

321

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Vente d'immeuble à construire (clause résolutoire): inefficacité des exceptions d'inexécution, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

État de carence: recevabilité de la tierce opposition des copropriétaires, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

Copropriété

Assemblée générale (procès-verbal): reproduction obligatoire de l'article 42, alinéa 2, de la loi de 1965, *Civ. 3^e, 28 janv. 2015*

322

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Atteinte à la vie privée (Roumanie): écoute des conversations téléphoniques d'un avocat, *CEDH 3 févr. 2015*

323

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Lutte contre le terrorisme: publication d'un décret relatif au blocage des sites
Escroquerie (éléments constitutifs): fausse garantie bancaire afin d'obtenir un consentement, *Crim. 28 janv. 2015*

Procédure pénale

Loi de modernisation du droit: dispositions de procédure pénale

325

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Agrégation de droit (second concours): illégalité de la condition d'âge, *CE 26 janv. 2015*

Santé publique

Fin de vie: ouverture d'une consultation citoyenne virtuelle

327

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Délégués du personnel (réunion mensuelle): assistance par des délégués syndicaux, *Soc. 28 janv. 2015*

Gardiens d'immeuble: poursuite des contrats de travail en cas de cession de l'immeuble, *Soc. 28 janv. 2015*

328

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (Bruxelles I): responsabilité en qualité de coemployeur, *Soc. 28 janv. 2015*

Compétence européenne (Bruxelles I): responsabilité de l'émetteur d'un prospectus, *CJUE 28 janv. 2015*

Affaire du Médiateur (référé): demande de provision pour frais d'instance, *Civ. 2^e, 29 janv. 2015*

Profession juridique et judiciaire

Réforme des professions juridiques: adoption des dispositions relatives aux avocats
Réforme des professions juridiques: tarifs réglementés et installation des notaires

Voie d'exécution

Loi de modernisation du droit: dispositions de droit des procédures civiles d'exécution



POINT DE VUE

333

Conflits de normes et interprétations créatrices de la loi
par Sébastien Pellé



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

335

Juste cause (et injuste clause)
*Brèves remarques sur le projet de réforme
du droit des contrats*
par Romain Boffa

PANORAMA

342

Droit de la presse
janvier 2014 - décembre 2014
par Emmanuel Dreyer

NOTES

La circulaire « Taubira »
sur les certificats de nationalité française validée

352

concl. sur CE 12 déc. 2014
par Xavier Domino

357

note sous CE 12 déc. 2014
par Hugues Fulchiron et Christine Bidaud-Garon

362

Force majeure et troubles du voisinage: une tempête
dans un verre d'eau?, *note sous Civ. 3^e, 10 déc. 2014*
par Julien Dubarry et Charlotte Dubois



ENTRETIEN

368

Xavier Autain - Démarchage à domicile et profession d'avocat

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).